

Elise Palomares

Socio-anthropologue, membre de l'Urmis (Université de Paris VII)

L'ethnisation des politiques locales et sociales

La référence à l'universalisme républicain s'est transformée en injonction de citoyenneté à l'encontre de ceux et celles victimes de la crise politique, économique et sociale des 30 dernières années. Issus des migrations de main d'œuvre post coloniales, ils ont été les principales victimes des politiques publiques qui, arguant de l'« aveuglement républicain », ont conduit à les priver des principales ressources sociales, politiques et économiques et à développer une politique de gestion du social basée essentiellement sur la constitution illégale de catégories mélangeant du national, de l'ethnique et du « racial ».

Par quels mécanismes l'action publique locale peut-elle contribuer fortement à l'ethnisation des rapports sociaux, alors même que le système de valeurs auquel les élus, les agents municipaux et les militants associatifs locaux se réfèrent s'inscrit dans un registre universaliste ? Le questionnement se fonde sur une enquête ethnographique dans une commune de la banlieue parisienne¹ dont il faut souligner le passé politique fortement marqué par la tradition communiste, c'est-à-dire se revendiquant d'une solidarité de classe au sens large. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, elle ne paraît plus suffisante pour asseoir la légitimité d'une bonne part des résidents de la commune. L'accès aux ressources locales apparaît largement dépendant de l'attribution ou de la revendication d'une « ethnicité » par l'ensemble des acteurs locaux, qui semble se substituer peu à peu à l'appartenance à la ville ouvrière, telle que l'ont définie Bacqué et Sintomer (2001). Les effets de cette substitution se manifestent quotidiennement dans les relations et rapports conviviaux ou conflictuels entre les différentes parties prenantes, personnel politique, agents municipaux, associations et habitants eux-mêmes. Le terme d'ethnisation n'implique pas que ce phénomène soit *entièrement* nouveau. Les catégories ethniques et « raciales » n'étaient pas absentes – loin s'en faut – de la perception et de la position de ces « migrants qui font le prolétariat » (Gallissot, Boumaza, Clément, 1994). Absentes, elles l'étaient des

Topalov C., Intervention au Séminaire chercheurs décideurs, « Loi d'orientation pour la ville », METL et PCA, *Recherches*, n° 20, 1991, pp. 60-64.
Toubon J.-C. et Tanter A., « Mixité sociale et politique de peuplement : genèse de l'ethnisation des opérations de réhabilitation », *Sociétés Contemporaines*, n° 33/34, 1999, pp. 139-158.
Wuhl S., *Insertion : les politiques en crise*, Paris, PUF, 1996.

- 1 Souvent compris comme une analogie à l'espace social.
- 2 Voir ce passage on ne peut plus explicite du rapport Geindre « Certains quartiers sont en train d'échapper à la loi républicaine. Il ne faut pas masquer non plus les problèmes de cohabitation ethnique : une situation de "pauvreté relative" en France procure un revenu très au-dessus des niveaux de vie des pays du Sud, les feux de la ville continueront donc d'attirer des populations immigrées. Les travailleurs immigrés des "Trente Glorieuses" avaient un parcours d'intégration possible dans la société française, mais quel parcours pour des immigrés ou des enfants d'immigrés sans emploi ? Dans des quartiers défaits, n'y a-t-il pas déjà des recherches d'identités "communautaires", à l'image des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, et n'y a-t-il pas risque de remise en cause des principes de laïcité et des valeurs républicaines ? » (Geindre, 1993 : préface).
- 3 Premières phrases du Titre 1^{er} de la LOV : « Afin de mettre en œuvre le droit à la ville, les communes [etc...] assurent à tous les habitants des villes des conditions de vie et d'habitat favorisant la cohésion sociale et de nature à éviter ou à faire disparaître les phénomènes de ségrégation. Cette politique doit permettre d'insérer chaque quartier dans la ville et d'assurer dans chaque agglomération la coexistence des diverses catégories sociales. » J.O. du 19 juillet 1991 (*c'est nous qui soulignons*).
- 4 Une symétrie bien mise en évidence par l'ouvrage d'Éric Maurin qui transfère ses travaux de sociologie quantitative appliquée aux inégalités scolaires à l'analyse de la ségrégation urbaine. La similitude du raisonnement est frappante, l'auteur n'évitant pas quelques *ecological fallacies* dans son approche un peu convenue des questions territoriales (Maurin, 2004).

débats scientifiques, pour l'essentiel centrés sur la « question sociale ». Le changement que ce concept appréhende, c'est le fait que les catégories ethniques soient devenues un élément *central* de la mise en forme populaire du réel, et dans de nombreux travaux savants.

Pour autant, il ne saurait être utilisé comme un « concept-épouvantail » qui aurait pour seule ambition de dénoncer une évolution « scandaleuse », nuisible « aux valeurs républicaines » – ainsi qu'il a pu être conçu au travers du prisme d'une forme de « nationalisme méthodologique² » – pas plus qu'il ne constitue un substitut amphigourique désignant l'inscription du racisme dans les relations sociales, même si ce n'est, de toute évidence pas sans rapport, puisque la frontière est parfois mince, si ce n'est indécidable, entre renforcement des clivages ethniques et enfermement dans une altérité radicale et infériorisante. Les travaux de V. De Rudder (1998 ; *et alii* 2000), désignent en ces termes le processus par lequel, parmi les autres modes dominants de classements sociaux que sont la classe, le sexe et l'âge, l'attribution de différence culturelle rapportée aux origines intervient de manière centrale dans la définition du statut des individus.

Il ne s'agit pas ici, par une étrange et injuste réécriture de l'histoire du mouvement ouvrier, de réinterpréter le passé au prisme du racisme ou de l'ethnisme. Outre que la dichotomie raciste/non raciste fait écran à la compréhension des mécanismes à l'œuvre, en particulier dans les discriminations racistes institutionnelles, elle ne permet pas de restituer dans toute leur complexité le jeu des relations interethniques. Enfin, ces accusations (de racisme) ou ces convictions (antiracistes) proclamées, renferment une très forte charge morale : elles ont d'autant plus d'acuité dans le contexte montreuillois, qu'elles constituent une dimension importante des identités politiques concurrentes, autour desquelles les enjeux de mémoire sont omniprésents. En d'autres termes il ne s'agit nullement de labelliser comme racistes ou non les différentes stratégies politiques des équipes municipales qui se sont succédé à Montreuil depuis des décennies³, mais de comprendre pourquoi et comment elles ont été amenées à leur tour à utiliser ou à faire usage de catégories de gestion qui ne relèvent plus directement du social.

1. Les transformations de la figure sociale de l'étranger

À partir de l'analyse d'une situation locale, il s'agira donc de rendre compte des logiques institutionnelles qui participent à la centralité des catégorisations ethniques – y compris celles qui désignent les majoritaires – et de leurs effets performatifs dans l'accès aux ressources comme dans les relations sociales quotidiennes. Ces dynamiques ont d'évidentes connexions avec les évolutions nationales. Reste que le contexte local connaît des dynamiques

qui lui sont propres, ce qui apparaît très clairement dans la centralité de la figure des Maliens. Après les migrations en provenance d'Algérie, du Portugal, d'Espagne, d'Italie, du Maroc et de Tunisie, des migrants de la Vallée du fleuve Sénégal (Mali, Sénégal, Mauritanie) et du sous-continent indien (Pakistan, Inde, Sri Lanka, Bangladesh) se sont installés plus récemment (Fuchs, Simon, 1994). La grande diversité des courants migratoires anciens et actuels est une des raisons qui nous a conduit à nous interroger sur les conditions de leur (in)visibilité. La « question malienne » à Montreuil, forgée à partir des conflits autour des foyers de travailleurs migrants et de leur traduction sur la scène médiatique nationale et régionale, a trouvé un prolongement plus apaisé dans la très forte inscription locale du mouvement associatif malien. Il n'en demeure pas moins que leur « spécificité » est régulièrement invoquée dans les modes de justification de traitement différencié des publics de l'action locale en fonction de leurs origines réelles ou supposées. Leur place dans le système relativement instable de différenciation et de hiérarchisation ethnique se joue quotidiennement à travers l'organisation même des services municipaux, dans la sous-traitance de l'action publique locale aux associations ainsi que dans les classements quotidiens effectués par les gestionnaires de la précarité sociale, en fonction du sexe, de l'âge et de l'origine de leurs « publics », notamment dans les domaines du logement et de l'emploi.

La mise à distance des enfants de migrants maliens s'inscrit directement dans le prolongement de ce processus. Si les parents sont considérés comme ayant « une culture incompatible », leurs enfants n'en auraient *plus aucune*, ce qui ressemble fort à une définition euphémisée de la sauvagerie, et entretient un sentiment d'urgence à leur sujet : les enfants de Maliens (et les « descendants de Nord-Africains » sur un mode mineur au regard d'autres contextes⁴) sont ici devenus la figure emblématique du problème public des « jeunes issus de l'immigration » tel qu'il s'est constitué, et font l'objet d'un traitement particulier. De la même façon que les problèmes sociaux rencontrés par les migrants reçoivent une explication en termes ethnico-culturels, les problèmes d'échec et d'exclusion scolaires, et de troubles dans l'espace urbain sont imputés au « déficit culturel » que connaîtraient ces enfants, ce qui oriente très fortement le contenu et le sens des dispositifs qui leur sont appliqués. Le flou de l'usage courant de « Malien » entretient l'indistinction entre la nationalité et l'origine nationale et, dans certains contextes discursifs, est utilisé comme un synonyme d'Africain, voire de « Noir ». Reste que le mouvement n'est pas univoque : les associations de migrants et de migrantes ont tissé des alliances et se sont saisies des instances de dialogue existantes pour renégocier leur place – et celles de leurs enfants – dans l'ordre social local.

Sans prétendre pouvoir rendre compte de l'ensemble des dimensions politiques, juridiques, économiques et culturelles imbriquées de ces formes de production institutionnelle d'ethnicité et des luttes de classements dont elles font l'objet, il s'agira de restituer deux évolutions majeures qui permettent d'éclairer ces constats : d'une part, l'invention et le traitement du « problème des banlieues » et d'autre part, les recompositions du communisme municipal, qui ont profondément transformé le sens de l'appartenance locale et, dans le même mouvement, la figure de l'étranger.

2. Spatialisation et ethnicisation des problèmes sociaux et politiques

Naguère lieu de concentration des emplois ouvriers et des migrants, communiste depuis 1935, Montreuil a constitué une « vitrine locale » du communisme municipal, emblématique de la participation des organisations ouvrières à la gestion sociale de l'État-nation providence. Avec le délitement de la société salariale, la tertiariation de cette commune de l'ancienne « banlieue rouge », l'essoufflement du mouvement ouvrier et, enfin, la dévolution de certaines responsabilités de l'État à l'échelon des collectivités locales, la relation entre la municipalité et ses administrés s'est profondément transformée.

La façon dont les problèmes de chômage, de pauvreté et d'immigration sont « pensés⁵ » par les acteurs publics locaux est enchâssée dans les évolutions nationales des politiques publiques. Les problèmes sociaux sont appréhendés à travers les paradigmes dominants de l'exclusion et de la « question urbaine ». Le territoire est passé d'objet de l'action publique à un lieu de définition et de production de politiques procédurales, ce qui a profondément modifié le modèle d'action publique qui prévalait jusqu'ici. Avec la politisation du thème de l'immigration, à travers laquelle la concentration résidentielle d'« étrangers indésirables » est devenue un thème central, l'ensemble des acteurs locaux s'est ainsi engagé dans une approche territorialisée des problèmes sociaux, qui définit la concentration de migrants, de leurs enfants et de chômeurs comme une des sources majeures du « problème des banlieues ». Si la politique de la ville est une « appellation générique trompeuse qui couvre en fait un domaine d'intervention spécifique en faveur des zones urbaines à forte précarité sociale » (Damamme, Jobert, 1995), il faut ajouter que le caractère trompeur de l'appellation réside également dans le « double jeu institutionnel qui affirme ne s'appuyer que sur des catégories de traitement social légitime et récuse tout recours aux catégories ethniques » (De Rudder, Poiret, Vourc'h, 2000). Si ces dernières sont officiellement absentes des différentes réformes urbaines, les débats autour de leur élaboration se sont centrés autour de la question de « l'intégration des immigrés » traitant ainsi la question par la « diversion » (Simon, 1999).

Cette définition du problème et les dispositifs qui en découlent participent d'un ensemble de contraintes matérielles et idéelles dans lequel les acteurs sociaux en charge de la précarité sociale sont pris, et qui constitue le cadre de leurs classements pratiques quotidiens. Dès lors que le système politico-administratif français interdit le recours officiel à une classification des publics en termes ethniques et « raciaux », pour agir sur la « situation » ainsi définie, il est fait recours à ces catégories proscrites à travers des pratiques d'euphémisation et d'établissement de critères de tri indirects dans le traitement des publics. Dans une commune providence⁶ qui se caractérise encore aujourd'hui par son volontarisme en matière de politiques sociale économique et culturelle, le problème et les contraintes étant ainsi posés, ces catégories sont construites pour et par l'action gestionnaire : leurs modifications et leurs inflexions, à la croisée des quatre principaux principes de classement sociaux – sexe, âge, classe, origine – ont avant tout une visée pratique et des effets concrets sur le devenir des personnes, qui, lorsque s'ouvrent des possibilités d'accès aux aides sociales, aux emplois et au logement peuvent avoir alors tout intérêt à s'en saisir.

En particulier, les agents de la gestion de la précarité sociale dans les domaines du logement, du travail et de l'animation socioculturelle constituent les aspects qu'ils considèrent comme positifs de l'altérité liée aux « origines » des personnes en levier d'actions individuelles et collectives contre leur marginalisation. L'accent est alors mis sur les ressources que représenteraient les « cultures d'origine », notamment à travers la (re)découverte du pays d'origine par des voyages et des chantiers de coopération humanitaire, le montage de restaurants associatifs, la valorisation des « cultures d'origine » à l'école et dans l'animation socioculturelle, etc., quand elles ne sont pas explicitement reliées à des dispositions spécifiques pour exercer (ou ne pas être en mesure de l'être) tel ou tel type d'emploi. Les discriminations ne sont pas niées pour autant par ces intermédiaires, mais elles sont principalement considérées comme un obstacle dont les individus pourraient s'affranchir individuellement, grâce à un travail psychologique sur eux-mêmes.

Cependant, cette « valorisation des cultures d'origine » dans le cadre de dispositifs partenariaux et territorialisés se heurte à un autre principe au fondement de la politique municipale, le refus de tout « communautarisme », qui permet de disqualifier, outre les revendications « trop bruyantes » d'égalité, les initiatives des groupes ou des personnes concernés pour remettre en cause les formes de folklorisation ou de marginalisation de leurs pratiques culturelles ou culturelles.

En outre, la territorialisation de l'action publique va de pair avec des transformations du travail social⁷. Le redéploiement vers le haut, avec le développe-

ment d'emplois de conception de projets, de développeurs, etc., et vers le bas, au plus près du contact avec le public sous la forme de « petits boulots du social » précaires et dévalorisés (Ravon, 2001) s'accompagne d'une très forte ethnicisation de ce clivage. La définition – indissociablement ethnique et territoriale – du problème à traiter préside à la logique du recrutement des agents. Embauchés au nom de la « proximité » en tant qu'« habitants issus des quartiers », ce qui fonctionne comme un quasi-synonyme de « représentants d'un groupe ethnique », voire « racial », sources et victimes de problèmes sociaux, leur statut d'agents et bénéficiaires d'une aide les maintient dans un statut de semi-professionnels⁸. Dans la volonté, parfois affichée, de ce dispositif de lutter contre les discriminations sans les aborder de front, elle autorise l'accès à l'emploi tout en le restreignant à des statuts et des fonctions périphériques, présentant bien peu de perspectives d'évolution professionnelle. La distinction implicite entre les porteurs de la marque « raciale⁹ » ou ethnique et les autres en leur réservant des emplois de « proximité » n'infléchit que partiellement leur marginalisation du marché du travail et les cantonne à des segments spécifiques et dévalorisés.

3. De la « préférence locale »

L'ensemble des transformations économiques, sociales et politiques qui affectent la commune ont également conduit à ce que se diffuse progressivement l'idée que Montreuil n'est plus une « ville ouvrière » mais une « ville du monde », une « terre d'accueil ». Dans ce mouvement, c'est un nouveau rapport aux préceptes et à la grammaire nationale en matière d'« intégration » qui s'est mis en place, contrastant avec l'antagonisme affiché de la période antérieure¹⁰. L'entretien de la mémoire des différentes migrations, la célébration réitérée de la richesse des échanges interculturels, la conviction de représenter une voie différente de celle empruntée par d'autres villes vis-à-vis des « étrangers », la référence au mythe républicain national (« France, terre d'accueil »), fondent la vivacité du mythe montreuillois.

Dans la relecture du passé portée par l'institution municipale, les divisions nationales, ethniques ou « raciales » antérieures à la crise des années soixante-dix demeurent occultées : les anciens immigrés originaires des pays européens – en particulier les Italiens – participent de la « tradition locale de résistance », tandis que l'installation des travailleurs originaires des colonies, d'abord définis comme la frange la plus exploitée des travailleurs, est désormais perçue comme une nouveauté historique, extérieure à l'identité locale. La culturalisation des « nouveaux » migrants – en contraste avec la politisation globale des migrations antérieures – conduit à les caractériser désormais comme des porteurs de « cultures » contraires aux « traditions montreuilloises ».

La très forte institutionnalisation de l'identité et des traditions locales, en appui sur une historiographie édifiante (voire la généalogisation de l'appartenance locale) apparaît particulièrement forte à Montreuil, sans doute parce qu'elle a pu bénéficier (et bénéficie encore) de très nombreux relais médiatiques, politiques, artistiques et scientifiques. La seule existence de documents et de supports divers célébrant l'histoire et la mémoire locale aurait une incidence très relative si les termes de « Montreuillois d'origine », d'« anciens Montreuillois », de « traditions », de « culture » ou de « racines » montreuilloises, voire de « patriotisme montreuillois » et d'« ancêtres montreuillois » n'étaient sans cesse mobilisés dans la compétition politique locale, dans les discours officiels, au cours des entretiens, dans les souvenirs des militants, dans l'hebdomadaire municipal, dans les désignations courantes, etc. Ceci entretient une frontière solide entre les « Montreuillois » et les autres, tout en « aménageant », officiellement du moins, des possibilités de le devenir, sur la base de la durée de résidence (indépendamment de l'origine et de l'affiliation politique), mais aussi sur celui de l'engagement, de la performance artistique ou sportive. En montrant comment une mairie de gauche investissait en discours et dans la pratique une identité symbolique d'autochtone en s'appuyant sur la grammaire du nationalisme républicain, j'ai ainsi mis en lumière une forme de traduction locale du « modèle français d'intégration » dont il reproduit localement les contradictions.

La performativité de cette politique identitaire est d'autant plus importante qu'elle constitue le socle d'un des principes de justice transversal à l'ensemble des politiques locales et sociales : la préférence locale. Celle-ci vise à fabriquer un critère de justice sociale indépendant des revenus et de l'origine des personnes. En matière de logement ou d'emploi, son application nous a été présentée par différents acteurs locaux comme un contournement de deux logiques « *excluentes* » : la logique raciste et la logique économique, puisqu'elle inclut « *tout le monde* », « *immigrés* » et « *pauvres* » compris, pourvu qu'ils habitent depuis dix-huit ans à Montreuil. En cela, cette démarche pourrait constituer une forme de détour intéressant, permettant de gérer les tensions racistes en contournant la supposée « *pression* » de l'électorat frontiste d'une part et d'autre part de pallier l'accroissement des inégalités, sans remettre en cause de front l'ordre économique actuel.

Cependant, cette identité locale est rattachée à l'identité nationale et partiellement construite sur l'idée d'une origine et d'une généalogie commune, ou tout du moins sur la croyance en des traditions anciennes et des valeurs partagées, autrement dit, sur l'*identité ethnique* du groupe majoritaire. En ce sens, la « préférence locale » apparaît comme une transposition masquée de la « préférence nationale », du moins sur le plan symbolique, car elle fait l'objet

d'usages pratiques contradictoires. Ceci se voit confirmer dans les usages de la vie courante, l'adjectif montreuillois s'applique certes en opposition à « parisien », « provincial » mais surtout aux personnes « d'origine étrangère » ou aux « immigrés ». Il fonctionne très souvent comme un synonyme (euphémisé) de « Français ». Il faut cependant préciser que la construction d'autochtonie n'est qu'un des éléments de la construction d'unité locale : ceux de l'avenir de la commune et du « bien vivre ensemble » sont également des thèmes centraux, porteurs de leur propre légitimité.

Le recours au registre de la « préférence locale », qui inclut les « Montreuillois au sens large » sur des critères assouplis de durée de résidence et de naissance permet de négocier un certain nombre d'emplois et de logements avec les employeurs et les bailleurs pour les précaires marqués du signe de la différence ethnique ou « raciale ». Il s'agit d'assurer ainsi la paix sociale et la participation, même subalterne, des groupes minorisés à l'unité locale, laquelle pourrait se trouver menacée par un déni d'accès pur et simple. Par exemple, ce principe de justice permet de négocier auprès des bailleurs l'accès au logement des enfants de migrants nés à Montreuil, en les requalifiant en tant que « *Montreuillois de naissance* ». Mais il permet également de distinguer efficacement les « *immigrés de Paris* » des « *immigrés montreuillois* ». Cette « préférence » apparaît tout à fait congruente avec la logique poursuivie, selon une antienne courante, bien au-delà du contexte local : l'« accueil » des premiers empêcherait de « gérer » au mieux (à défaut d'assimiler complètement) les seconds. Enfin, son application, notamment en matière d'attribution de logement, est largement oblitérée par l'idée que la concentration de groupes racisés serait la source du racisme (soit une définition raciste du racisme très courante, y compris dans les sciences sociales, faisant de la « race » la cause de celui-ci²¹) et qu'il faut donc limiter leur regroupement afin de les protéger de l'hostilité. Dans cette perspective, les objectifs de « mixité sociale » et de « préservation de l'équilibre urbain et social » prennent alors tout leur sens pratique.

Conclusion

La mise à distance symbolique et concrète des « inutiles au monde » (Castel, 1995) en renvoyant des pans entiers des classes populaires aux marges de la communauté nationale a des effets concrets sur les trajectoires sociales des individus et sur le devenir collectif des groupes ainsi catégorisés. L'ethnisation des rapports sociaux se voit ainsi renforcée par une logique circulaire : le tri auquel participent les institutions locales et nationales, la condition de chômeur, de précaire et/ou de « mal logés » renforce l'ethnisation voire la racisation de certains groupes et, par une prophétie autoréalisatrice, celle-ci finit par rendre « réelle » l'existence d'un problème « spécifique » et territorialisé.

Les effets de la « préférence locale », forgée dans ce cadre, apparaissent paradoxaux. Elle peut en effet se traduire simultanément par un traitement préférentiel des supposés « vrais » autochtones et s'apparente alors à l'application voilée de la « préférence nationale » – autrement dit, à des discriminations – ou/et, à l'opposé, par un succédané discret « d'action positive ». Il ne faut donc pas trop hâtivement qualifier les usages de cette « préférence locale » de double discours : pour certains acteurs, elle représente effectivement un levier d'action pour négocier un traitement moins inégalitaire. Dans le même temps, les traditions locales et nationales réinventées de solidarité antiraciste et de résistance, fondement de cette « communauté montreuilloise imaginée », constituent un moteur du développement de la très riche vie associative et militante locale. Elles ouvrent des espaces aux associations d'hommes et de femmes migrants pour faire entendre leur voix sur la scène locale ainsi qu'à ceux qui sont fermement étiquetés comme étant leurs « descendants », même si les contours et les modalités de leurs mobilisations demeurent largement incertains.

Références :

- Bacqué, Marie-Hélène, Fol, Sylvie, *Le Devenir des banlieues rouges*, Paris, L'Harmattan, Coll. Habitat et Société, 1997.
- Bacqué Marie-Hélène, Sintomer, Yves, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers. » *Revue Française de Sociologie*, 42-2, 2001, pp. 217-249.
- Castel, Robert, *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, 1995.
- Damamme, Dominique, Jobert Bruno, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue Française de Science Politique*, Vol. 45, n° 1, février, 1995, pp. 3-30.
- De Rudder, Véronique, « Ethnisation » *Pluriel recherches, vocabulaire historique et critique des relations inter-ethniques*, n° 3, 1996, pp. 42-44.
- De Rudder, Véronique, Poiret, Christian, Vourc'h François, *L'Inégalité raciste : l'universalité républicaine à l'épreuve*, Paris, PUF, coll. Pratiques théoriques, 2000.
- Douglas, Mary, *How Institutions Think ?* trad. franç. *Comment pensent les institutions* suivi de *Il n'y a pas de don gratuit* et *La connaissance de soi*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, série bibliothèque du Mauss, 1986, trad. franç., 1999.
- Simon, Patrick (avec la collaboration de Pascal Fuchs), « La ville de Montreuil et l'immigration », *Villes Lumières*, n° 42, avril 1994.
- Galissot, René, Boumaza, Nadir, Clément Ghislaine, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens Klincksiek, 1994.

Jean Harari

Architecte, enseignant titulaire à l'École d'Architecture de Paris-La Villette (EAPLV)

Ségrégation territoriale: L'effet des politiques foncières et des stratégies d'aménagement

Les différenciations fonctionnelles et sociales sont constitutives de la ville et s'inscrivent dans la durée de l'urbanisation. Ce processus indissociable de celui des groupes sociaux, atteint son paroxysme dans la société capitaliste : les séparations deviennent de plus en plus ségrégatives, les groupes sociaux ou ethniques de plus en plus segmentés, relégués dans des entités territoriales qui se renforcent et tendent à se stabiliser.

« Les villes sont des champs de bataille »
Walter Benjamin

On ne peut comprendre les phénomènes contemporains de ségrégation qui s'inscrivent dans l'espace de la ville sans les resituer dans la durée de l'urbanisation, dans le temps historique au cours duquel ils se sont stabilisés.

« La structure sociale actuelle de l'espace urbain ne saurait donc être interprétée comme l'effet direct des tendances les plus récentes de réorganisation de l'économie, elle est inévitablement l'héritage historique des effets des mouvements de l'économie et de la société en longue période, cristallisés tant dans les structures matérielles de l'espace bâti que dans ses formes sociales de valorisation symbolique et d'appropriation¹ ».

La ville est un *héritage* matériel de formes qui organisent les rapports spatiaux et sociaux complexes doués d'une extraordinaire inertie et d'une force de résistance qu'elle oppose aux entreprises de transformation dont certaines d'une extrême brutalité.

Ce constat, qui relève de l'évidence, s'oppose pourtant aux utopies urbaines qui se présentent comme des tentatives de retour mythique à une indifférenciation originelle à partir de laquelle il s'agirait de reconstruire une organisa-

Guillaumin, Colette, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris et La Haye, Mouton, 1972.

Lorcerie, Françoise, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Martin D. C. (ed.), *Cartes d'identité*. Paris, Presses de Sciences Po, 1972.
Masclat Olivier, *La Gauche et les cités, enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, série « pratiques politiques », 2003.

Ravon, Bernard, « Nouveaux emplois de l'intervention sociale urbaine », *Veille-Enjeux*, n° 124, *Travailler en quartiers sensibles*, 2001, pp. 68-80.

Simon, Patrick, « La gestion politique des immigrés : la diversion par la réforme urbaine », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, Immigration et politiques de l'habitat, avril 1999, pp. 5-15.

- 1 *Les paradoxes de la préférence locale. Engagements collectifs et action publique à l'épreuve de l'ethnisation des rapports sociaux. Montreuil, Seine-Saint-Denis*, Thèse de doctorat sous la direction de Catherine Quiminal, professeur à l'université de Paris 7 - Denis Diderot, 2003.
- 2 C'est l'expression qu'emploie Smith, 1981 dans le cas britannique, et que reprend Bastenier (2004 p. 115) pour caractériser les travaux français centrés sur une conception normative de l'« intégration », même si nous n'endossons pas entièrement le point de vue qu'il développe dans cet ouvrage, qui prétend notamment dénier toute validité heuristique à la notion de racisme ; voir aussi Lorcerie, 1994.
- 3 Communiste depuis 1935, au moment de l'enquête, la ville est dirigée par une coalition de gauche, unissant le PC, le PS, Les Verts et le MDC, sous la houlette d'un maire apparenté communiste. Quant au Front national, il fait une percée spectaculaire lors des élections européennes de 1984 (17, 91 % dans le Bas-Montreuil pour 14, 92 % dans la ville et 11,2 % au niveau national.)
- 4 cf. Masclat, 2003.
- 5 cf. M. Douglas (1986).
- 6 Nous empruntons la formule à P. Warin (1989). En outre, la municipalité a en quelque sorte « maximisé » les possibilités offertes par les lois de décentralisation : Montreuil se singularise par la municipalisation

- de nombreux domaines de l'intervention publique en matière sociale, économique et culturelle. En particulier, si l'action sociale revient au département depuis les lois de décentralisation en 1982, par convention avec ce dernier, la commune assure la majeure partie de ses missions.
- 7 Sur ce point, voir en particulier Tissot (2002).
 - 8 Comme le remarquent Visier et Zoïa, 2001, « la participation par le fait d'être habitant, par le territoire ou l'origine et donc par le stigmate, interdit toute forme réelle de professionnalité ».
 - 9 Rappelons ici que dans son entreprise de définition de la « race » qui sous-tend le « racisme », Colette Guillaumin (1972) rappelle avec force « que la marque physique n'est qu'un signifiant arbitrairement choisi » (et historiquement construit) et appelle les sciences sociales à la vigilance : « si l'on prend les traits comme caractère explicatif, c'est tomber dans le piège de la croyance en la matérialité de la race ». Elle montre ainsi que le rapport raciste repose sur la croyance selon laquelle « les traits phénotypiques du groupe dominant n'en sont pas, celui-ci représentant le prototype de l'être humain, duquel on s'éloigne plus ou moins ».
 - 10 Même si dans les faits, Marie-Hélène Bacqué et Sylvie Fol (1997) montrent qu'après la guerre, les municipalités communistes ont pris le parti de « l'intégration dans tous les domaines de la vie sociale ».
 - 11 C. Guillaumin (1972).